



92^{èmes} Journées de l'APHO

QUIMPER,
Centre des Congrès du Chapeau Rouge
16-17 mars 2023

“ LA PHARMACIE
HORS LES MURS,
L'APHO *midable opportunité* ! ”

L'équipe pharmaceutique au sein des services : regards croisés
Coordination des parcours : le rôle clé des pharmaciens
PUI : nouvelles opportunités !

RETEX équipe pharmaceutique en unité de chirurgie : regards croisés entre deux établissements nantais

Dr Anne Sophie FANUEL – Pharmacien Clinique Jules Verne NANTES

&

Dr Erwan CORBINEAU – Pharmacien CHU NANTES



**LA PHARMACIE HORS LES MURS,
L'APHOmidable opportunité !**

L'équipe pharmaceutique au sein des services : Regards croisés
Coordination des parcours : le rôle clé des pharmaciens
PUI : nouvelles opportunités !

RETEX équipe pharmaceutique en unité de chirurgie : regards croisés entre deux établissements nantais

Dr Anne Sophie FANUEL – Pharmacien Clinique Jules Verne NANTES

&

Dr Erwan CORBINEAU – Pharmacien CHU NANTES





Éléments de contexte



CHU de Nantes :

- Etablissement public universitaire
 - 9 établissements
 - > 3000 lits
- Offre de soins en chirurgie :
 - ensemble des spécialités chirurgicales
- Origine du projet :
 - Certification HAS 2015
 - AO DGOS développement de la pharmacie clinique

Clinique Jules Verne :

- Etablissement abritant deux entités : privée lucrative et privée ESPIC
 - 400 lits et places
- Offre de soins en chirurgie :
 - Côté ESPIC : digestif, urologie, gynécologie
 - Côté privé lucratif : orthopédie, ORL, stomatologie, ophtalmologie, vasculaire, plastie, gastro-entérologie
- Origine du projet :
 - AAP de l'ARS « déploiement de la pharmacie clinique »



Éléments de contexte

« La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la thérapeutique à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé. La Pharmacie Clinique contribue à la production des Soins Pharmaceutiques. »

Lexique de la pharmacie clinique 2021; le pharmacien hospitalier et clinicien 2021; 56 119-123

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur



« Art. R. 5126-10. – La pharmacie à usage intérieur peut assurer pour son propre compte ou dans le cadre de coopérations pour le compte d'autres pharmacies à usage intérieur tout ou partie des missions prévues aux 2° et 3° de l'article L. 5126-1.

« Les actions de pharmacie clinique sont les suivantes :

- « 1° L'expertise pharmaceutique clinique des prescriptions faisant intervenir des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles aux fins d'assurer le suivi thérapeutique des patients ;
- « 2° La réalisation de bilans de médication définis à l'article R. 5125-33-5 ;
- « 3° L'élaboration de plans pharmaceutiques personnalisés en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, le patient, et, le cas échéant, son entourage ;
- « 4° Les entretiens pharmaceutiques et les autres actions d'éducation thérapeutique auprès des patients ;
- « 5° L'élaboration de la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions et d'améliorer l'administration des médicaments.



Objectifs des projets

Question : comment s'inscrit le projet dans la **stratégie** globale de la pharmacie et de l'établissement ?

- Sécuriser le circuit de la prescription

Clinique Jules Verne

- Parcours à risque en chirurgie
- Objectifs CAQES

CHU de Nantes

- Certification HAS
- Parcours à risque en chirurgie

- Optimiser la prise en charge du patient tout au long de son parcours de soins chirurgical

- Bilan de médication, optimisation thérapeutique, bon usage, entretiens ciblés, ...

- Rationaliser les dépenses de produits de santé / identifier des sources d'économie

Clinique Jules Verne

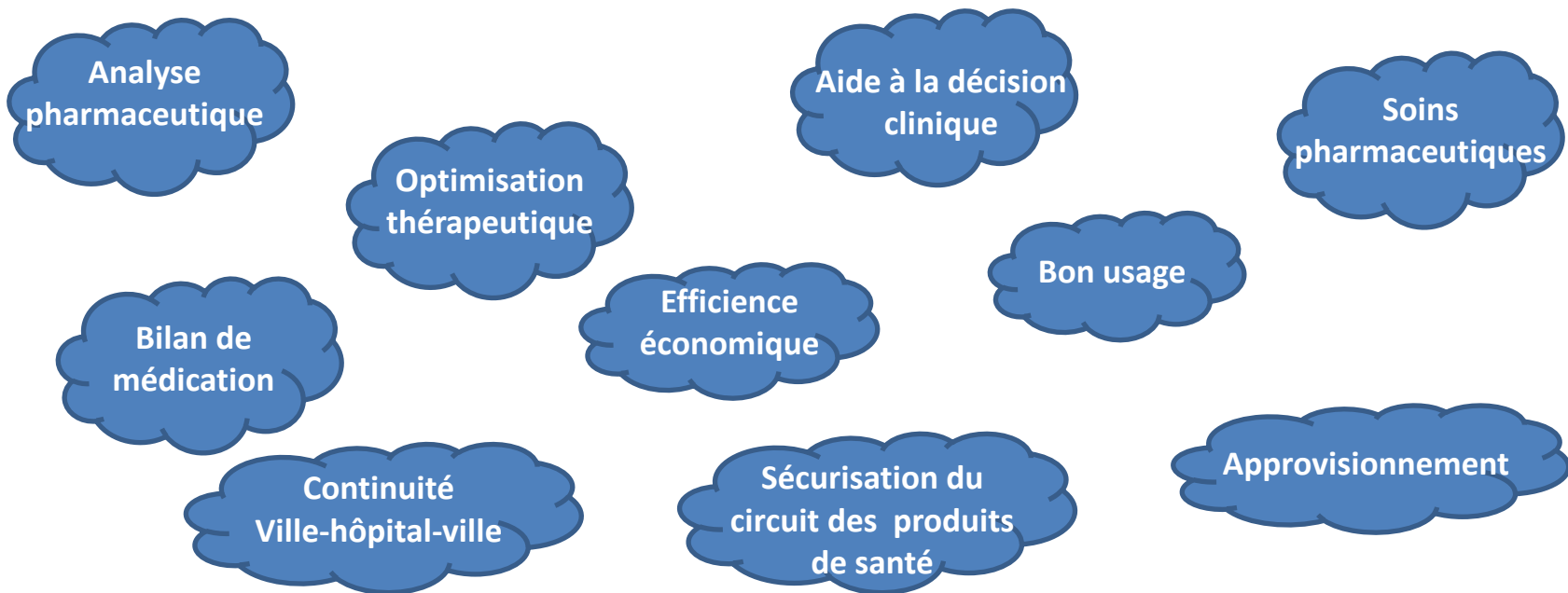
- Diminution des DMS des patients transférés en SSR
- Meilleur codage par le DIM grâce au bilan médicamenteux

CHU de Nantes

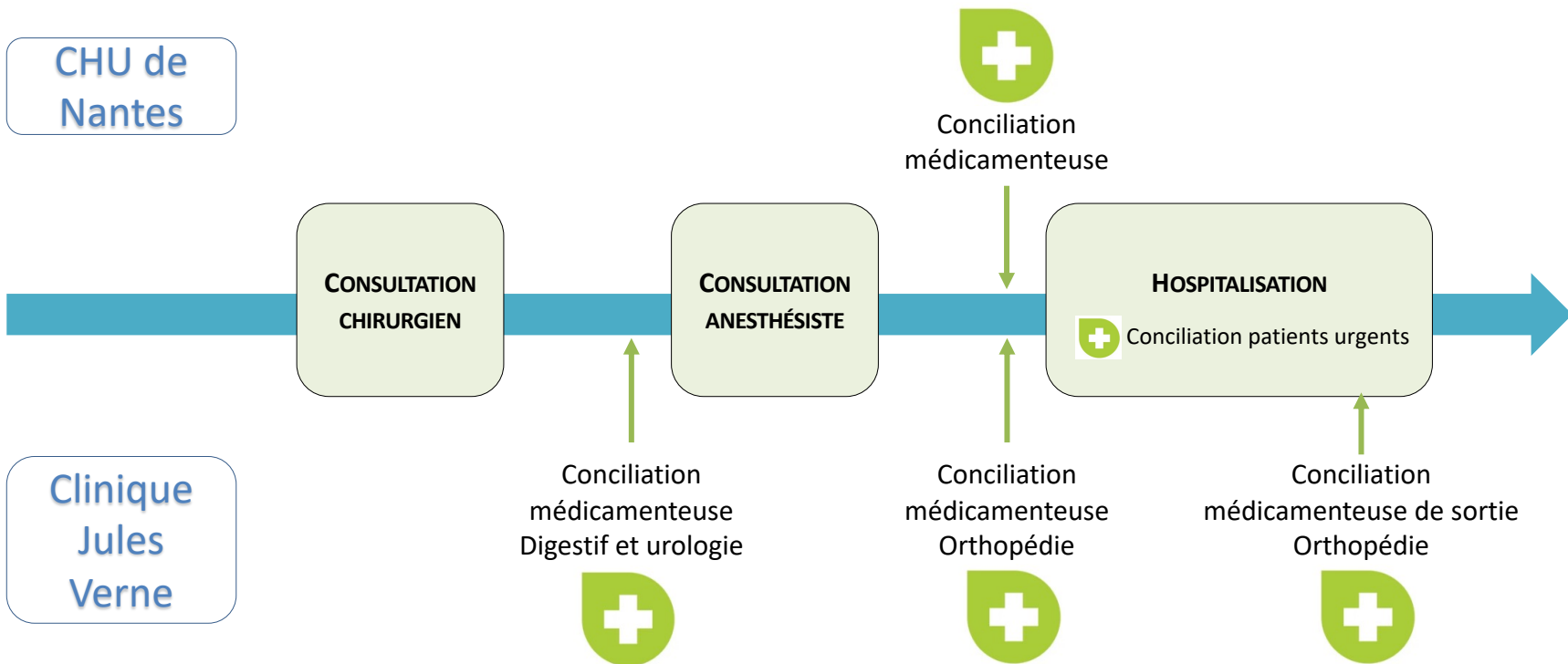
- Standardisation des protocoles
- Lien avec projet PPH référent



Missions des équipes pharmaceutiques en unité en chirurgie

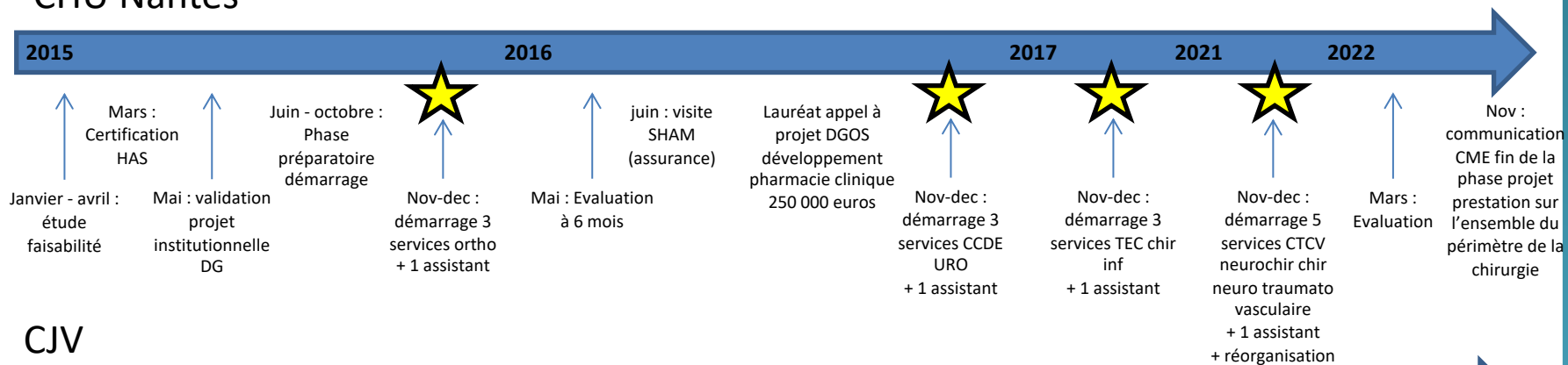


Organisations

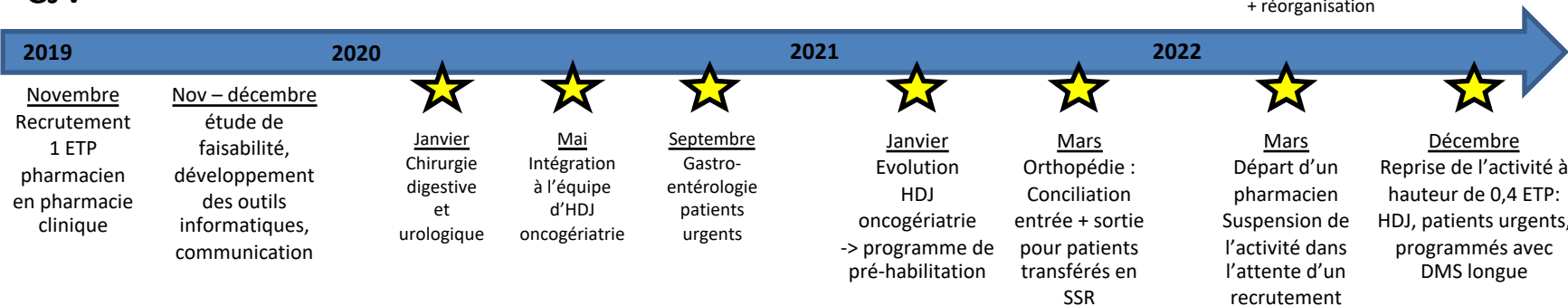


Chronologie des projets

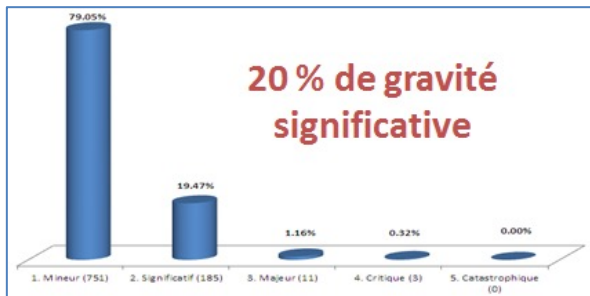
CHU Nantes



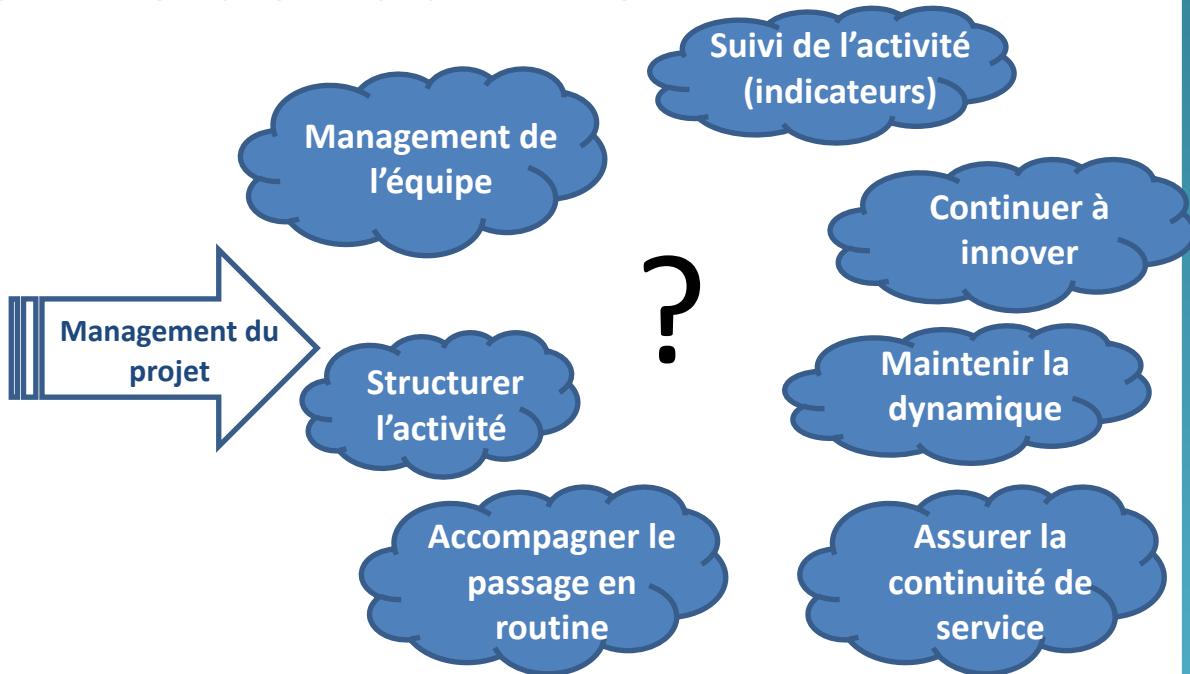
CJV



De la preuve de concept à l'intégration en routine de l'activité



Caractérisation de la gravité potentielle des conséquences de l'erreur médicamenteuse évitée (étude CHU de Nantes ; 950 IP analysées / méthode REMED SFPC HAS)



SWOT

Forces

- Rôle propre au sein des US
- Totalement intégré dans les US
- Grande reconnaissance médicale et soignante
- Expertise pharmaceutique reconnue

Faiblesses

- Routine postée importante
- Continuité de service
- Rotation des équipes (formation)
- Spécificité de l'activité
- Unique source de financement : CAQES

Opportunités

- HDJ : financement GHS intermédiaire ou complet
- Intégration PPH dans l'activité
- Rediscuter le ciblage au regard des évolution RH

Menaces

- Difficultés recrutement pharmaciens & PPH
- Equilibre activité US/pharmacie



Une grande reconnaissance des équipes médico-soignantes :

Verbatim

« Très nette amélioration et sécurisation du parcours patient en chirurgie »

Chirurgien de CTCV 14/03/22

Je vous remercie de votre travail et de votre investissement. C'est un plaisir de travailler, en partie grâce à vous. Nous en avons parlé avec la Direction du PHU1 et je suis sûr qu'à moyen terme les bénéfices seront évidents.

Pr Olivier BOUCHOT, chirurgien, Vice Doyen aux Affaires Générales Faculté de Médecine, Chef de Service d'Urologie, CHU Nantes

« Nous sommes tous enchantés du bénéfice que vous apportez aux patients et à toute l'équipe médicale et paramédicale. »

Pr Jérôme RIGAUD, Chirurgien urologie, CHU Nantes

« Merci à l'équipe de pharmacie clinique avec qui c'est un plaisir de travailler »

Dr Sylvie METAIRIE, chirurgien CCDE, CHU Nantes, vice présidente CME

« Cette activité nous a permis de sécuriser les prescriptions pré et post opératoire. Leur expertise est indispensable, à fortiori dans un service de chirurgie cardiaque chez des patients polytraités »

Chirurgien de CTCV 15/03/22

« Gain de sécurité indéniable. 2 patients de neurochirurgie mis sous AOD entre la cs d'anesthésie et la date d'intervention, sans signalement aux équipes médicales, récupéré par la pharmacie clinique! 2 annulations (ou drames...) évités. Merci! »

Médecin Anesthésiste neurochirurgie 11/03/22

« Nous nous appuyons sur le travail de conciliation pour prescrire le traitement habituel et effectuons avec le pharmacien les corrections nécessaires à la situation clinique. Cette concertation doit être maintenue pour le bien-être des patients»

Dr Colls, Chirurgien urologie, Clinique Jules Verne

« Cette activité est gage de qualité de l'information et un gain de temps pour nous »

Dr Capron, anesthésiste, Clinique Jules Verne

« Merci beaucoup. Cette collaboration va beaucoup nous aider. »
« Votre conciliation de sortie nous est très utile. Nous espérons que vous pourrez reprendre cette activité »

SSR d'aval clinique Jules Verne : CH Sèvre et Loire mars 2022



Les perspectives

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 21 février 2023 relatif au « renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur en application de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique »

NOR : SPRH2305384A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 93 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'ordre des pharmaciens du 12 décembre 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 93 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 susvisée, la liste des pathologies pour lesquelles les pharmaciens exerçant en pharmacie à usage intérieur sont autorisés à renouveler et à adapter les prescriptions des patients pris en charge par l'établissement dans le respect d'un protocole mentionné à l'article L. 4011-4 du code de la santé publique et dans le cadre de la mission prévue au 1^o de l'article L. 5126-6 du code de la santé publique comprend :

1^o L'ensemble des pathologies présentées par le patient ayant bénéficié d'une activité de pharmacie clinique définie à l'article R. 5126-10 du code précité ;

2^o Les pathologies présentées par les patients susceptibles d'être traitées par un ou plusieurs médicaments, référencés au programme d'actions de l'établissement en matière de bon usage des médicaments établi en application de l'article R. 6111-10 du code de la santé publique, ou délivrés au public et au détail par la pharmacie à usage intérieur autorisée à l'activité de vente au public.

Art. 2. – Un modèle spécifique pour rédiger un protocole local mentionné au 5^o de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique est mis à la disposition des établissements sur une application en ligne dédiée du site internet du ministère chargé de la santé. Le directeur de l'établissement est tenu de déclarer ce protocole auprès du directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente dans les conditions fixées par l'article D. 4011-4-1.



Conclusion

❖ LA MISE EN PLACE:

- ❖ Etre en cohérence avec la stratégie de la pharmacie et de l'établissement
- ❖ Ciblage des besoins des équipes médicales et soignantes indispensable pour une intégration réussie
- ❖ Activité en général bien accueillie par les équipes soignantes et médicales

❖ LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ :

- ❖ Favoriser la polyvalence de l'équipe pharmaceutique pour la continuité de service
- ❖ Ciblage intelligent : identifier les interventions pharmaceutiques à haute plus value
- ❖ Maintenir une dynamique positive et continuer à innover
- ❖ Rechercher les leviers internes et externes pour pérenniser l'activité au niveau de nos institutions
 - ❖ CAQES, Certification HAS, arrêté du 21 février 2023, ...

